

3R AUTO ECOLE

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 €
Siège social : 4 rue Armand Carrel – 75019 PARIS
RCS de PARIS 847 630 175

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE 12 SEPTEMBRE

Se sont réunis tous ses associés au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Raged EL MALLAH.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants :

Sont présents :

Monsieur EL MALLAH Raged,
Né le 30 juin 1993 à Paris (12e), de nationalité française,
Demeurant 5-7 Avenue du 14 Juillet - 93600 Aulnay-Sous-Bois

Monsieur EL MALLAH Raguy,
Né le 08 juillet 1998 à Paris (12e), de nationalité française,
Demeurant 148 Avenue Jean Jaurès – 93500 Pantin

Monsieur EL MALLAH Mohamed,
Né le 16 septembre 1958 à El Kalioubia, de nationalité française,
Demeurant 148 Avenue Jean Jaurès – 93500 Pantin

Madame EL MALLAH Wafaa,
Née le 05 octobre 1971 à El Kanter, de nationalité française,
Demeurant 148 Avenue Jean Jaurès – 93500 Pantin

Monsieur EL MALLAH Nehad,
Né le 13 mars 1992 à Les Lilas (93), de nationalité française,
Demeurant 32 AVENUE LONGCHAMPS 45190 BEAUGENCY

Propriétaires de la totalité des 500 actions composant le capital social de la Société,

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et déclare, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Nehad EL MALLAH en qualité de Directeur général
- Pouvoir pour formalités

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de nommer en qualité de Directeur général de la Société :

Monsieur Nehad EL MALLAH
Né à LES LILAS (93), le 13 mars 1992
Demeurant 32 AVENUE LONGCHAMPS 45190 BEAUGENCY
De nationalité française

pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le Directeur général exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et disposera des pouvoirs tels qu'ils sont stipulés à l'article 14-1 des statuts.

Le Directeur général pourra, sous sa responsabilité, déléguer les pouvoirs qu'il jugera convenables à une ou plusieurs personnes et constituer des mandataires spéciaux et temporaires.

La rémunération du Directeur général pour ses fonctions de mandataire social fera l'objet d'une décision ultérieure des associés. Il aura droit au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Nehad EL MALLAH déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Fait à Paris, le 12 septembre 2024

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Les associés : *Conseil de la société*

Rygy *El mellah*

Le Président : *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur*
Conseil de la société
Monsieur Raged EL MALLAH *El mellah*

Le Directeur général : *EL MALLAH Nehad*

Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur général de la société »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Conseil de la société